

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

MARTINIQUE

COMMUNE

VAUCLIN

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COURRIER ARRIVÉ

17 AVR. 2023

D/EPAJ

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Projet Demande d'attribution
d'une concession d'utilisation du domaine public
maritime pour la réhabilitation des aménagements
pour la pêche d'intérêt Territorial (APIT) sur le
site de la Baie des Rulots, sur le territoire de la Ville
du Vaublin, présentée par la Collectivité Territoriale de
Martinique (CTM).

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour la réhabilitation des aménagements pour la pêche d'intérêt territorial (APIT) pour la Baie des Nauts sur le territoire de la ville du Vaucelin, présentée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTA)

Arrêté d'ouverture de l'enquête : modifié par R02-2023-01-18-00003 du 18/01/2023
arrêté n° R02-2023-01-12-00014 en date du 12/01/2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : MARTINIQUE

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur : M. Léon Michel ANATA

Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15 février 2023 au 16 mars 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie du VAUCLIN

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie du Vaucelin - sur mail : enquetes-publiques.deal372@developpement-durable.gouv.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie du Vaucelin, direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) publiés sur : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 15 février 2023 de 8h00 à 12h00 et de _____ à _____

les 23 " " de " à " et de _____ à _____

les 01 mars 2023 de " à " et de _____ à _____

les 08 " " de " à " et de _____ à _____

les 15 " " de " à " et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 15/02/2023 de 08 heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

Le 15 mars 2023 (dernière journée) Visite de Mme TAMM
Cécile, épouse de N. TAMM Philippe marin pêcheur sur le site
des projet, qui a été orientée vers moi (Le commissaire enquêteur)
par la DEAL (Mme DEGRAS).

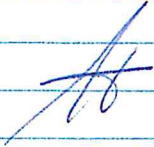
Mme TAMM déclare que son mari est marin-pêcheur inscrit
depuis environ 25 ans et exerce son activité sur la Baie des
Niets où il détient un cabanon en mauvais état. Les services
de la DEAL l'ont informée (l'épouse) hier, suite à l'entrevue
dans leurs locaux, qu'il ne pouvait être accordé d'AOT ni d'au-
torisation de réparation du cabanon, Mme TAMM a été orientée
vers le commissaire enquêteur pour exposer sa situation.

Selon elle, les cabanons (10) qui seront installés seront affectés
à titre individuel et seront équipés (chacun) d'un compteur
d'eau et d'électricité avec l'établissement de factures individuelles
les pour les consommations. Ces informations auraient été don-
nées au cours de la réunion d'information qui s'est tenue le
17 février 2023 à 17h00 à l'initiative du conseiller territorial

N. Fernand O'DONNAT accompagné de 2 agents de la CTN.

Elle déclare avoir exposé le cas de son époux à N. O'DONNAT qui aurait promis de la rappeler et qu'à ce jour elle n'aurait reçu aucune réponse. Elle s'est tournée vers la DEAL en vue de solliciter une AOT et/ou une autorisation de réparation du cabanon, et au cours de l'entrevue du 14 Mars à 9h00, ces demandes auraient été refusées (verbalement). Elle souhaite connaître le port rattaché à son époux pour la poursuite de son activité.

Le Commissaire enquêteur



Registre clôturé le 16 Mars 2023 à 12h05.
une seule observation formulée.

Le Commissaire enquêteur



Le 16 mars 2023 à 12 heures 05

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e) Léon-Nichel A7ATA déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant Trente jours jours consécutifs,
du 15 février 2023 au 16 mars inclus
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par Une personnes (pages n° deux à trois).

En outre, j'ai reçu zéro lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

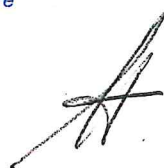
3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature



Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 17 avril 2023
à Monsieur le Directeur de l'Aménagement, de l'Environnement et du
Logement (DEAL)

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**